

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 20 Février 2020

L' an 2020 et le 20 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : DARDENNE Nicole, FLODROPS Ingrid, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, POTH Michelle, PROFILI Maria Lina, ZAIDI Tassadit, MM : BRAIBANT Jean Louis, DENIS Frédéric, GROSJEAN Alain, HUSSON Philippe, LAIR Christophe, LAURENT Fabrice, RASQUIN Fabrice

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme FIORITO Marisa à Mme PROFILI Maria Lina

**Excusé(s)** : M. MASSON Jean-Yves

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 05/02/2020

**Date d'affichage** : 05/02/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 24/02/2020

et publication ou notification

du : 24/02/2020

**A été nommé (e) secrétaire** : M. GROSJEAN Alain

#### **Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Comptes administratifs 2019 du budget principal, des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement, locations immeubles TVA et lotissement du béchu

- 3°) Affectation des résultats 2019
- 4°) Comptes de gestion 2019 de Monsieur Le Trésorier
- 5°) Autorisation engagement 25% des dépenses d'investissement 2019
- 6°) Compétence eau et assainissement : Procès-verbal de mise à disposition des biens des services de l'eau et l'assainissement
- 7°) Modification du protocole d'accord avec la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
- 8°) Questions diverses
- 9°) Informations du Maire

## Objet des délibérations

### SOMMAIRE

Cotisation à l'association des Maires Ruraux de France  
 Vente du lot 7 du lotissement du Béchu à Mr LORRILIERE et Mme ABRAHAM  
 Vente de la parcelle 6 du lotissement du béchu à Mr MEDDOUR Sabry  
 Compte administratif 2019 du budget principal commune  
 Compte administratif 2019 budget locations immeubles TVA  
 Compte administratif 2019 budget eau  
 Compte administratif 2019 budget de l'assainissement  
 Compte administratif 2019 du budget lotissement du béchu  
 Affectation de résultat 2019 budget commune  
 Affectation des résultats 2019 budget locations immeubles TVA  
 Affectation de résultat 2019 budget de l'eau  
 Affectation de résultat 2019 budget de l'assainissement  
 Affectation de résultat budget lotissement  
 Comptes de gestion 2019 de Mr Le Trésorier de Givet  
 Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement 2019 sur 2020  
 Modification du protocole d'accord avec la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mr GROSJEAN est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Mr DEVRESSE présente au nom des membres du Conseil Municipal ses condoléances à Mme POTH pour le décès de son père Mr ARDOUVIN Louis. Il félicite ensuite Mr GROSJEAN et Mr LAIR pour la naissance de leurs petits-enfants. Le compte rendu de la séance du 17.01.2020 est approuvé à l'unanimité.

**réf : 2020-003 Cotisation à l'association des Maires Ruraux de France**  
 Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France pour 2020 et de régler la cotisation de 71 €.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-004 vente du lot 7 du lotissement du Béchu à Mr LORRILIERE et  
Mme ABRAHAM  
LOT N°7**

Le Conseil Municipal,  
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 7 du lotissement du béchu de Mr LORRILIERE Cédric et Mme ABRAHAM Mélanie,  
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30/12/2019 dont les surfaces vendues sont éronées,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'annuler la délibération du 30.12.2019 et de vendre à Mr LORRILIERE Cédric et Mme ABRAHAM Mélanie la parcelle 7 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 471 composée de 652 m2 de terrain constructible et de 355 m2 de terrain non constructible, et les parcelles B 475 B 480 B 488 de 831 m2 de terrain non constructible soit 652 m2 de terrain constructible à 12.50 €HT soit 15 €TTC le m2 et 1186 m2 de terrain non constructible à 2.50 €HT soit 3 €TTC le m2.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-005 vente de la parcelle 6 du lotissement du béchu à Mr MEDDOUR  
Sabry  
LOT N°6**

Le Conseil Municipal,  
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 6 du lotissement du béchu de Mr MEDDOUR Sabry,  
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30/12/2019 dont les surfaces vendues sont éronées,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'annuler la délibération du 30/12/2019 et de vendre à Mr MEDDOUR Sabry la parcelle 6 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 470 composée de 416 m2 de terrain constructible et 499 m2 de terrain non constructible et les parcelles B 474 B485 B489 et B479 de 1718 m2 de terrain non constructible soit 416 m2 de terrain constructible à 12.50 €HT soit 15 €TTC le m2 et 2217 m2 de terrain non constructible à 2.50 €HT soit 3 €TTC le m2.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2020-006** **Compte administratif 2019 du budget principal commune**  
Mr DEVRESSE Jean Pol Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées : à l'unanimité par 16 voix pour

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous.

#### **Budget Principal de la Commune :**

Excédent de fonctionnement :	1 108 769.86 €
Excédent d'investissement :	205 890.33 €
- RAR Dépenses – 937 080.00 € et RAR Recettes 121 100.00 €	
soit déficit de – 610 089.67 €	

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2020-007** **Compte administratif 2019 budget locations immeubles TVA**  
**Budget annexe Locations Immeubles TVA :**

Mr DEVRESSE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées : à l'unanimité par 16 voix pour

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2019 tels que résumés

ci-dessous.

Excédent de fonctionnement :	3 483.58 €
Excédent d'investissement :	300.00 €
	+ RAR dépenses 3 000.00€ et recettes 2 700.00 €

Soit un résultat de 0 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-008 Compte administratif 2019 budget eau**  
**Budget annexe Service de l'eau :**

Mr DEVRESSE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées : à l'unanimité par 16 voix pour

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous.

Excédent de fonctionnement :	36 663.66 €
Excédent investissement :	120 834.48 €
	Sans RAR

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-009 Compte administratif 2019 budget de l'assainissement**  
**Budget annexe Service de l'assainissement :**

Mr DEVRESSE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées : à l'unanimité par 16 voix pour

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous.

Excédent de fonctionnement :	19 255.75 €
Excédent d'investissement :	23 472.35 €
sans RAR	

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-010 Compte administratif 2019 du budget lotissement du béchu**  
**Budget annexe Lotissement du Béchu :**

Mr DEVRESSE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – Après vote à mains levées : à l'unanimité par 16 voix pour

5 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous.

Excédent de fonctionnement :	142 000.00 €
Déficit d'investissement :	- 182 417.56 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-011 Affectation de résultat 2019 budget commune**  
**Budget principal de la Commune :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 108 769.86 € et un excédent d'investissement de 205 890.33 €,

Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 937 080.00 € en dépenses, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 121 100.00 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Affectation à l'excédent reporté de 498 680.19 €. compte 002

Section d'investissement :

- Affectation (compte 1068) de 610 089.67 €

- 001 excédent d'investissement 205 890.33 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-012 Affectation des résultats 2019 budget locations immeubles TVA**

**Budget annexe Locations Immeubles TVA :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 3 483.58 € et un excédent d'investissement de 300.00 €,

Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 3 000.00 €, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 2700.00 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Affectation à l'excédent reporté de 3 483.58 €. compte 002

Section d'investissement :

- Compte 001 excédent d'investissement 300.00 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-013 Affectation de résultat 2019 budget de l'eau**

**Budget annexe Service de l'eau :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 36 663.66 € et un excédent d'investissement de 120 834.48 €,

Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 0.00 €, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 0 €,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Affectation à l'excédent reporté de 36 663.66 € compte 002

Section d'investissement :

- 001 excédent d'investissement 120 834.48 €

Ces excédents de fonctionnement et d'investissement seront versés à la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, régie intercommunale eau et assainissement.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-014 Affectation de résultat 2019 budget de l'assainissement  
Budget annexe Service de l'assainissement :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 19 255.75 € et un excédent d'investissement de 23 472.35 €,

Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 0,00 €, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 0 €,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté de 19 255.75 €. compte 002

Section d'investissement :

- Affectation à l'excédent reporté (compte 001) de 23 472.35 €

Ces excédents de fonctionnement et d'investissement seront versés à la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse régie intercommunale eau et assainissement.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-015 Affectation de résultat budget lotissement  
Budget annexe lotissement du béchu :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 142 000 € et un déficit d'investissement de 182 417.56 €,

Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 0.00 € en dépenses, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 0.00 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Affectation à l'excédent reporté 0.00 €. compte 002

Section d'investissement :

- Affectation (compte 1068) de 142 000.00 €
- 001 déficit d'investissement 182 417.56 €

Le déficit d'investissement sera comblé en 2020 par la vente des terrains.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-016 Comptes de gestion 2019 de Mr Le Trésorier de Givet**

Le Conseil Municipal,

Considérant que les comptes administratifs 2019 sont conformes aux écritures des comptes de gestion de Mr Le Trésorier,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver les comptes de gestion de Mr Le Trésorier de Givet année 2019 du budget principal de la Commune et des budgets annexes de l'eau, l'assainissement et Locations Immeubles TVA et lotissement du Béchu dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs votés ce jour.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-017 Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement 2019 sur 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 15 de la Loi 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non comprise les dépenses afférentes au remboursement d'emprunt,  
Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2019 qui s'élèvent à 1 903 670.00 €,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2019 dans la limite de 475 917.50 € comme suit :

	Chapitres	Prévu 2019	25%
Immobilisations incorporelles	20	13 500.00	3 375.00
Immobilisations corporelles	21	1 270 170.00	317 542.50
Immobilisations en cours	23	620 000.00	155 000.00
<b>Total</b>		<b>1 903 670.00</b>	<b>475 917.50</b>

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-018 Modification du protocole d'accord avec la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes (dite « loi Ferrand »),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu la prise en charge, à titre obligatoire, des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif et non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 2224-11 du CGCT, les services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif et non collectif sont des services publics à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération n° 2019-06-127, du 11 juin 2019, du Conseil de Communauté Ardenne Rives de Meuse, approuvant, d'une part, le principe du transfert des compétences eau et assainissement et, d'autre part, prenant acte de la présentation des modèles de protocoles avec les communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12.12.2019 n°2019-130 autorisant le Maire à signer le protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement de la commune vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les termes de l'article 8 du protocole,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le principe du transfert des excédents prévus au protocole et le protocole annexé et pour autoriser Le Maire à signer le nouveau protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement, modifié dans son article 8 comme suit :

Les termes « en concertation avec chaque commune » sont remplacés par « après accord de chaque commune ».

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

NEANT

**Complément de compte-rendu:**

Information du Maire : attribution d'une subvention de 30 000 € du Conseil départemental pour la création de la bibliothèque.

*Mr LAIR demande si l'on connaît le responsable de la destruction du grillage rue de la carrière. Mr Le Maire informe que le dossier est traité par l'assureur de la commune. Il demande si l'on peut enlever les draps-banderolles situés sur le gabion. Mr DEVRESSE précise que le dossier fermeture du collège n'est pas terminé.*

*Il demande ensuite où en est l'acquisition d'un immeuble au fonds de Molhain. Mr DEVRESSE informe que l'acte de vente va être signé bientôt.*

*Mr HUSSON demande des informations sur le projet de téléconsultation médicale et de la réunion qui s'est tenue à Chooz.*

*Mr RASQUIN donne des informations sur cette réunion qui s'est déroulée avec les professionnels de santé. Il précise que ce projet demande un investissement en matériel. Mr DEVRESSE rappelle qu'il ne faut pas oublier que le point crucial est de faire venir des médecins sur le territoire et qu'il faut bien réfléchir aux conséquences de ce projet.*

*Mr HUSSON remarque que la facture d'eau a augmenté en raison de l'application de la TVA.*

*Il demande ensuite le détail des comptes 6226 et 6875. Mr RASQUIN énumère ces dépenses.*

*Mr HUSSON demande ensuite où en est le RIFSEEP. Mr Le Maire explique que c'est en cours.*

*Mme DARDENNE signale une déchetterie sur le parking rue du 18 06.*

*Il est signalé également d'autres endroits où il y a des voitures à l'état d'épaves.*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h10.

En mairie, le 25/02/2020

Mr GROSJEAN Alain

Secrétaire de séance

